



Assurance vie beneficiaire

Par **tatal**, le **10/11/2009** à **14:02**

Bonjour,

mon beau pere decède , en 94 ,en 2005 ma belle mere est placée en maison de retraite. elle ne parle qu a 4 enfants sur 7 , mais pour vendre il faut que les 7 enfants signent puisque c etait une maison achetée avec mon beau pere.donc les 7 enfants signent (si c etait pour le besoin de payer la maison de retraite)mais les 4 enfants non rien trouvés de mieux , que plaçer la part de ma belle mere en assurance vie et evidement se mettre beneficiaireset seulement 15jours apres la vente de la maison , alors que en tout et pour tout il ne lui restait que 10000 euros sur ces comptes sa fait bizarre c etait pour deseriter les 3 qu elle ne voulait pas voir sa c est decouvert l orsque elle decede en 2008 aije recourt comme primes exagerées vous pensez quoi? merci beaucoup de me repondre